

Sessi, Ugo (Italie)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade d'Italie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et se réfère à sa note verbale du 20 mai 2010 relative à l'élection de six membres du Comité du budget et des finances (CBF) et à la décision prise le 17 janvier 2010 par le Bureau de l'Assemblée des États parties sur la période de nomination pour cette élection.

À cet égard, le Gouvernement italien, en tant que représentant d'un État Partie au Statut, a décidé de présenter la candidature de M. Ugo Sessi à un nouveau mandat au CBF, lors des élections devant se tenir à la neuvième session de l'Assemblée des États Parties au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 6 au 10 décembre 2010.

M. Ugo Sessi remplit toutes les conditions et réunit toutes les compétences et les qualifications requises par la résolution ICC-ASP/1/Res.4 relative à l'élection des membres du CBF, telle que modifiée ultérieurement par les résolutions de l'Assemblée et les décisions du Bureau pertinentes. En particulier, les compétences et l'expérience de M. Sessi sur les questions financières sont largement établies au niveau international et l'expiration de son premier mandat le 20 avril 2011 laisserait le CBF sans membre de nationalité italienne.

Cette candidature fait suite à la procédure établie par la résolution ICC-ASP/1/Res.5 et à la note verbale du 20 mai 2010 ; le curriculum vitae de M. Ugo Sessi est joint à la présente note en justification de ses qualifications et compétences.

[...]
